RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Martinique

Procès-verbal du comité consultatif d'allocation des ressources
Section psychiatrie

Direction concernée : DDOS

Réunion :	**CCAR Psychiatrie Réunion de pré-installation**		
DATE :	1ER FEVRIER 2023	**LIEU :**	ARS MARTINIQUE (SALLE ALAMANDA)

MOT D'INTRODUCTION

Mme Nehal, la directrice déléguée à l'offre de soins de l'ARS Martinique, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du CCAR PSY de Martinique et les remercie de se rendre disponibles pour cette séance d'installation officielle de cette nouvelle instance de démocratie sanitaire en Martinique.
Elle rappelle qu'une réunion de pré-installation a été organisée par l'ARS le 28 septembre 2022, dans l'attente du décret modificatif autorisant les DGARS à assouplir la composition des CCAR PSY. Le décret modificatif a été publié le 31 décembre 2022. C'est sur cette base que la composition du CCAR PSY de Martinique a été arrêtée en janvier 2023.
Compte tenu des échéances de l'application de la réforme du financement de la psychiatrie à blanc sur l'exercice 2022, un groupe technique a été monté afin d'avancer sur les travaux techniques de préparation de la répartition de la dotation populationnelle de psychiatrie en Martinique. La première séance de ce groupe de travail a eu lieu le 14/12/2022, la 2ème le 18/01/2023 et la 3ème est prévue le 08/02/2023.
Le groupe de travail a pour objectif de préparer les avis du CCAR PSY prévu le 02/03/2023 sur 3 points :

1. Avis sur l'enveloppe de contractualisation à l'intérieur de la dotation populationnelle.
2. Avis sur les activités spécifiques régionales.
3. Avis sur les critères de répartition de la dotation populationnelle.

Ce travail est dense, mais l'ARS souhaite que l'ensemble des acteurs s'approprie le nouveau modèle du financement de la psychiatrie afin d'en faire un outil de pilotage tant de l'offre de soins en santé mentale que de la performance interne des organisations au sein des établissements de santé concernés.
Mme Nehal présente aussi l'ordre du jour de la séance :

1. Election du président du CCAR PSY.
2. Election du vice-président du CCAR PSY.
3. Adoption du Règlement intérieur du CCAR PSY.

Mme Nehal rappelle que le règlement intérieur prévoit que les candidats à la présidence et à la vice-présidence du CCAR se fassent connaître au plus tard 30 minutes avant les opérations électorales. Elle appelle donc les candidats à exprimer leurs candidatures.
Les personnes suivantes se portent candidat :

1. Pour la présidence : Dr Rémy SLAMA (candidat unique)
2. Pour la vice-présidence :
   - Dr Patrick FERRER (candidature invalidée conformément à l'article 3-1 du règlement intérieur ouvrant la candidature aux élections aux seuls membres titulaires)
   - Mme Isabelle DUMONT DA SILVA.

COMPOSITION DU CCAR PSY DE MARTINIQUE

Mme Kandziora rappelle que le décret modificatif du 31 décembre 2022 a assoupli la composition du CCAR PSY. Sur la base de cette nouvelle règle, le DGARS a arrêté la composition du CCAR PSY de Martinique à 9 membres dont 7 représentants des fédérations hospitalières et 2 représentants des usagers. L'arrêté de composition a été envoyé à chaque membre titulaire et suppléant du CCAR PSY par mail le 18/01/2023.

AS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Martinique

Procès-verbal du comité consultatif d'allocation des ressources
Section psychiatrie

Direction concernée : DDOS

20230113_ARS MARTINIQUE-DOSA-

APPEL NOMINAL AVANT VOTE

Mme Kandziora procède à l'appel nominal des membres.

		Fédération représentative	Titulaires	Présent	Absent	Suppléants	Présent	Absent
Fédérations hospitalières	1	FHM	Dr Rémy SLAMA	x		Dr Sandra FLAQUET	x	
	2	FHM	Mme Béatrice DENIS	x		Mme Juliette NAPOL	x	
	3	FHM	Dr Ariane BAUDU	x		Mme Ariane FONSAT	x	
	4	FHM	Pr Stéphane AMADEO		x	Dr Jerome LACOSTE	x	
	5	FHM	M. Gaël MOTREFF		x	Mme Marie Lise MOULLET	x	
	6	FHP	Dr Nabil MANSOUR		x	Dr Patrick FERRER	x	
	7	FHP	Mme Isabelle DUMONT DA SILVA	x		Mme Maité BARDURY		x

		Titulaires	Présent	Absent	Suppléants	Présent	Absent
Usagers	1	Mme Palmyre DELET	x		M. Roland DORIVAL	x	
	2	M. Joseph BELROSE	x		Mme Jeanne Emerante DEFOI		x

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Martinique

Procès-verbal du comité consultatif d'allocation des ressources
Section psychiatrie

Direction concernée : DDOS

	Nb présents	Nb absents
Membres titulaires	6	3

Membres suppléants représentant 1 titulaire absent : 3

Nb de procurations : 0

Le quorum est validé.
L'ARS assure le secrétariat de la séance.
Pour l'ARS et la direction de l'offre de soins et de l'autonomie étaient présents :

- Mme Fatiha NEHAL, directrice déléguée à l'offre de soins,
- Dr Marie-Laure AUDEL, conseil médical DOSA,
- Mme Tatiana KANDZIORA, chargée de mission – département Etablissements de santé,
- Mme Christelle ALEXANDRE-ALEXIS, chargée de mission – référent santé mentale.

OPERATIONS DE VOTE

Les opérations de vote sont précédées par un rappel du rôle du président et du vice-président.
Conformément à l'article 3-1 du règlement intérieur, le Dr SLAMA est élu président de la section psychiatrie du CCAR PSY de Martinique par acclamation.
Conformément à l'article 3-2 du règlement intérieur, un vote à main levé est organisé afin de valider la candidature unique de Mme DUMONT. La candidature de Mme DUMONT est validée à l'unanimité.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme Kandziora rappelle que le projet de règlement intérieur a été présenté lors de la réunion de pré-installation et qu'il a été envoyé dans son intégralité avec le compte-rendu de la séance de pré-installation.
Elle propose de parcourir les principaux items du règlement avant de procéder au vote.
Mme DUMONT relève une incohérence à l'article 8 du règlement. La phrase « Cette deuxième réunion peut avoir lieu dans un délai de trois jours à deux mois. » est remplacée par « Cette deuxième réunion peut avoir lieu dans un délai de huit jours à deux mois ».
Dr SLAMA demande à revenir sur l'obligation de déclaration d'intérêt par les membres du CCAR. Mme Kandziora rappelle que l'ensemble des membres du CCAR PSY de Martinique doivent faire une déclaration publique d'intérêt conformément à l'article 12-1 du règlement intérieur. L'ARS est chargée de la vérification de la bonne exécution de cet engagement par les membres du CCAR PSY de Martinique. Les opérations d'enregistrement de cette nouvelle instance et de ses membres seront faites par l'ARS dans les meilleurs délais. Chaque membre recevra une notification du lien internet à utiliser pour remplir son obligation de déclaration publique d'intérêts.
Le vote à main levée est proposé pour adopter le règlement intérieur.
Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 0
Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

RS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Martinique

Procès-verbal du comité consultatif d'allocation des ressources
Section psychiatrie

Direction concernée : DDOS

PROCHAIN CCAR PSY	JEUDI 2 MARS 2023 A 9H	
LIEU :	ARS (SALLE ALAMANDA)	
ORDRE DU JOUR :	AVIS SUR L'ENVELOPPE DE CONTRACTUALISATION AVIS SUR LES ACTIVITES SPECIFIQUES REGIONALES. AVIS SUR LES CRITERES DE REPARTITION DE LA DOTATION POPULATIONNELLE.	

Dr Rémy SLAMA
Président de la section psychiatrie
Comité consultatif d'allocation des ressources de Martinique